

EPREUVE DE RESUME DE TEXTE ESC
CONCOURS 2009

1 Le texte proposé

L'extrait de *L'homme-Dieu ou le Sens de la vie* de Luc Ferry (Grasset, 1996.) s'inscrivait dans cette histoire des idées que le programme de première année de Culture Générale s'efforce de parcourir avec les étudiants des classes préparatoires E.C.

Constatant, d'une part, le processus de laïcisation entamé au XVI^{ème} siècle et qui s'est accéléré avec les Lumières, et, d'autre part, l'impossibilité effective d'un retour du religieux qui se heurterait au refus de l'argument d'autorité érigé en dogme depuis le XVIII^{ème} siècle, Luc Ferry s'efforce de dégager ce que pourraient être une spiritualité laïque et une morale humaniste renouvelée.

Dans le processus de désenchantement entamé, le divin s'humanise – la figure du Christ s'imposant – et l'humain se sacralise – la conception moderne de l'amour et de la famille justifiant qu'on se sacrifie pour autrui. Dans ce passage des « transcendances verticales de jadis » à celle, « horizontale » d'aujourd'hui (selon les mots de l'auteur), la valorisation de l'amour humain, qui fonde le lien social le plus fort et le plus précieux sur les sentiments et les choix personnels, joue un rôle déterminant.

C'est ce point qu'aborde le texte de l'épreuve.

Incontestablement plus facile d'accès que celui de l'année dernière, ce texte semblait ne pas permettre de contresens (même si, sur ce point, la correction des copies a apporté son lot de surprises) et sa clarté générale, tant pour la démarche que pour le style, devait faciliter l'exercice, la sélectivité de l'épreuve étant maintenue par l'existence de passages délicats dont le traitement allait être valorisé par la notation.

2 Remarques sur les copies et attentes des correcteurs.

Structure et contenu du texte

Le résumé était en outre facilité par l'ampleur des passages illustratifs qui invitaient clairement, en première partie, à des conceptualisations globales faciles. Cela donnait, pour ce début de texte (§ 1 à 9) un résumé minimaliste, certes, mais juste. La hiérarchie entre les candidats s'établissait selon le courage et l'habileté manifestés pour affronter quelques difficultés locales (§4 : les obstacles à l'intimité ; §7 et 8 : le sacrifice du Christ). On s'est malheureusement souvent contenté d'escamoter ces points plus délicats, en particulier le second.

Trop peu de candidats ont osé faire du §10 une partie autonome. Il est vrai que le blanc typographique entre les §7 et 9, et l'absence de blanc après le § 9 (tous deux, conformes à la présentation du texte original) ont pu empêcher d'être attentif à la double question qui ouvrait le §10 et introduisait explicitement aux causes de l'évolution précédemment constatée. Les correcteurs, sensibles à ce qui pouvait être source d'hésitation dans le repérage du plan du texte, se sont montrés indulgents...

La dernière partie du texte (§ 11 à 16) s'est révélée doublement sélective. D'une part, elle imposait un effort de compréhension et de reformulation d'autant plus grand qu'il fallait distinguer entre deux types de difficultés - les défaillances des références communautaires et celles de la référence transcendantale - qui se recoupaient partiellement. D'autre part, elle exigeait, pour être convenablement rédigée, de disposer de suffisamment de temps d'analyse, et de mots... Or, beaucoup de copies sont, au niveau de la fin du § 10, à 280, voire 300 mots, et plus. Il devient alors impossible de traiter ce qui constituait la partie la plus intéressante et la plus riche de l'extrait.

La technique du résumé.

Ce qui précède conduit à quelques conseils et remarques sur la technique du résumé.

Le respect **approximatif** des proportions du texte original, dont les précédents rapports ont fréquemment souligné la nécessité, ne correspond pas seulement à une exigence formelle. La fin du texte est souvent capitale, c'est elle qui donne sens à la démarche d'ensemble, et ne pas la traiter avec la précision et l'ampleur nécessaires, c'est s'interdire d'en dégager la portée. Il ne s'agit donc pas du souci mécanique de stricte proportionnalité, mais bien d'une condition de la fidélité au sens.

Ou alors, on dépasse la longueur autorisée, on triche sur le nombre de mots de chaque tranche de 50, croyant naïvement que le correcteur, pris par le temps, ne le verra pas. Bien sûr, cela peut arriver. Mais quel risque ! Vérifier fait partie du travail de correction et d'évaluation des copies.

Au passage, rappelons les règles.

Chaque tranche de 10 mots entamée, en deçà de 380 mots ou au-delà de 420 mots, coûte 1 point (exemple : 433 mots = - 2 points)

Une tricherie visant à masquer un dépassement coûte 2 points, qui viennent s'ajouter à la pénalité pour dépassement (exemple : total annoncé : 409

Total réel : 435

Dépassement : -2

Fraude : -2

Pénalité totale : -4

Au-delà de 450 mots, ou en deçà de 350, la copie est notée 00 ou 00,5, quelle que soit, par ailleurs, sa valeur.

Cette année encore, on a dû constater ce qui ressemble, parfois, à une véritable stratégie : on annonce systématiquement 50 mots pour des tranches qui en comportent 53 à 57. Il suffit de faire le compte : moyenne de 4 mots par tranche, 8 tranches = 32 mots de plus que le total annoncé...cela a souvent conduit à franchir le seuil de 450 mots...

Autre point technique qui a gêné nombre de candidats : faut-il citer les auteurs ou œuvres mentionnés dans le texte ? Le principe est simple : si la référence signale une source d'informations d'ordre factuel n'engageant pas une opinion personnelle, ou un exemple, elle n'a pas à apparaître dans le résumé. Ni Ariès, ni Flandrin ne sont à citer pour les §1 à 9 ; quant aux titres du §11, ils pouvaient être rendus pas un concept globalisant. En revanche, quand l'auteur est cité pour une opinion ou une thèse qui lui est propre, et surtout si elle est l'objet d'une discussion (ce qui n'est pas le cas ici), son nom s'impose dans le résumé ; sans que cela soit absolument indispensable, compte tenu de l'exploitation qui est faite de ses idées, Shorter pouvait donc être cité à propos du §10.

L'expression.

L'expression est évidemment un critère d'appréciation déterminant : sa clarté, sa précision, son autonomie par rapport à l'original sont appréciées et valorisées.

Les pénalités sont connues : 5 fautes : 1 point ; 8 fautes : 2 points ; au-delà, 1 point par faute. Comptent comme **une** faute l'absence quasi permanente des accents et les défaillances répétées de ponctuation.

Il semble, cette année, y avoir eu recrudescence de « fautes ». Parmi les plus fréquentes, citons le doublement du **R** dans « mouraient » (imparfait, devenu « mourraient », conditionnel) et dans « mariage » (crainte de candidats jeunes devant un éventuel manque d'**R** dans cette institution dont le texte signalait la crise relative ?), la difficulté à orthographier « quel que soit », à accorder « leur », « tel », à respecter le jeu et la concordance des temps (dont la maîtrise suffit souvent à marquer la chronologie), à accorder le participe avec « avoir » ; toutes règles dont on pourrait attendre qu'elles soient connues et appliquées à ce niveau d'études.

Signalons à certains plaisantins involontaires que les enfants étaient « mis en nourrice », et non « placés dans des nourrices à la campagne »...la correction des copies apporte aussi des surprises réjouissantes.

Pour conclure...

Ces remarques relatives aux défaillances de langue ne concernent évidemment, et heureusement, pas toutes les copies, et c'est ce qui frappe le plus l'ensemble des correcteurs : une grande hétérogénéité.

A côté des copies techniquement faibles ou mal écrites, un certain nombre de candidats manifestent une grande maîtrise de l'exercice, une solide préparation et le niveau général de l'ensemble reste comparable à celui des années précédentes : la moyenne des l'épreuve se situe à 10,26 (contre 10,16 en 2008). L'écart type de 4,17 (contre 3,91 en 2008) témoigne d'un large étalement des notes et si 25,6 % des copies sont notées à 7 et moins, 31,9 % obtiennent 13 et plus, dont près de 16 % à 15 et plus.

Cette fois encore, la conclusion s'impose : pourvu qu'on s'y prépare vraiment, l'épreuve peut être payante.